Programme des **formations** 2021

DATADOCKÉ

fapil

Édito

À l'heure où notre fédération publie son catalogue de formations 2021, notre pays connait une crise sanitaire et sociale sans précédent et vient de vivre un deuxième confinement de sa population. Face à cette situation inédite, les activités de nos associations ont été bouleversées : répondre aux situations d'urgence des personnes accueillies, protéger locataires, salariés et bénévoles tout en maintenant le lien, assurer les services essentiels et mettre en place un travail à distance…

Le centre de formation de la Fapil a également vu ses actions bousculées par la crise sanitaire et a dû s'adapter rapidement. La majeure partie des formations a ainsi pu être transformée vers une offre en distanciel, pour la première fois. La réactivité et le travail des formateurs ont permis d'adapter leur intervention à une modalité d'animation radicalement différente du présentiel.

Nous tirons de cette transformation « à marche forcée » de nombreux enseignements positifs : les économies de temps de transport et donc de fatigue pour les participants, la connaissance de nouveaux outils d'animation à distance, l'effort d'adaptation du contenu vers l'essentiel… C'est pourquoi une partie de notre offre pour 2021 maintiendra cette modalité à distance, particulièrement les premiers mois de l'année.

Pour autant, si les formations sont des temps d'apprentissage auprès d'experts, elles constituent aussi de précieux moments d'échanges de pratiques entre les participants, souvent dans les moments informels. C'est pourquoi nous sommes confortés dans notre volonté de maintenir une offre en présentiel avec des stagiaires de plusieurs associations. Notre nouveau catalogue repose donc sur la complémentarité des deux modalités.

Au-delà du contexte sanitaire, 2021 représente une nouvelle étape pour le centre de formation de la Fapil avec le renforcement de sa démarche qualité et le passage prochain de Datadock au référentiel Qualiopi, afin que notre réseau continue de bénéficier des financements de la formation professionnelle.

Le catalogue 2021 comprend une trentaine de formations visant à répondre aux évolutions des métiers de l'insertion par le logement en matière d'accompagnement des personnes, de gestion locative adaptée ou encore de mobilisation de logements très sociaux. Dans un contexte mouvant, la formation est indispensable pour comprendre les transformations de notre cadre d'intervention et inscrire toujours plus nos pratiques en accord avec les principes du Logement d'Abord que nous défendons.

Ce catalogue comprend plusieurs sessions nouvelles de formation afin de s'adapter toujours plus au besoin de notre réseau. Il sera amené à s'étoffer en cours d'année.•

Thierry Debrand
Président de la Fapil

Retrouvez l'actualité de nos formations sur www.fapil.fr/nos-formations

Notre offre de formation

Le programme de formation 2021 comporte **29 sessions** autour de quatre grands axes :

1 L'ACCÈS AU DROIT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

2 METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Cet axe est composé de 3 parcours :

- *Parcours « Mandataire » destiné uniquement aux AIVS®*
- *Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »*
- *Parcours « La gestion technique du logement »*

3 MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES

4 PRODUIRE ET MOBILISER DES LOGEMENTS D'INSERTION

Le programme de formation peut être amené à évoluer au cours de l'année 2021. Des sessions peuvent être reconduites et de nouvelles formations pourront être programmées. Sont notamment en projet pour 2021 les formations suivantes :

- Les violences conjugales : aspects relationnels, légaux et sort du logement
- Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (en intra)
- L'actualité des baux d'habitation
- Maîtrise d'ouvrage d'insertion : modèle économique et stratégie patrimoniale

Les formations proposées par la Fapil entrent dans le champ d'application des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances au sens de l'article L.6313-1 du code du travail.

Notre offre de formation est aujourd'hui agréée par la plateforme Datadock dans le cadre de la démarche qualité introduite depuis le 1er janvier 2017 pour tous les organismes de formation. Ce référencement vous permet d'obtenir des remboursements auprès de votre OPCO.

En 2020, l'action de formation de la Fapil c'est des formations à taille humaine : 9 participants par session en moyenne.

24
Sessions
de formation réalisées

224
Stagiaires formés

72
Structures différentes formées

19
Formateurs
différents

Informations pratiques

Organigramme

Gestion administrative et comptable de la formation : Yasmine Moustabchir, **01 48 05 05 75**

Ingénierie de formation : Justine Gineste, **01 71 39 80 06**

Contact : formations@fapil.fr

Inscription

La pré-inscription vous permet d'être prioritaire au moment de l'inscription définitive. Sauf exception, le nombre de stagiaires par formation est limité à **13 personnes maximum.**

Néanmoins, des jauges inférieures peuvent être fixées par la Fapil selon les conditions sanitaires en vigueur ou pour les formations à distance.

La plaquette d'inscription définitive sont disponibles **deux mois** avant la date de la formation. Elle comportera la date, le lieu et le coût de la formation ainsi qu'une description synthétique des objectifs, du contenu et des modalités pédagogiques. Un programme plus détaillé et des documents supports pourront vous être communiqués par la suite.

La date limite d'inscription est fixée **deux semaines** avant le début de la formation.

Afin de participer à une formation, veuillez adresser la fiche de pré-inscription au service Formations : **01 48 05 05 75**, formations@fapil.fr

Pour les formations « sur demande » (intra), merci de contacter directement le service Formations pour étudier votre projet et réaliser un devis. Les formations en intra sont destinées aux adhérents de la Fapil.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins.

Confirmation et paiement

À réception de la fiche d'inscription, une convention de formation professionnelle, la facture et le programme vous sont envoyés.

La Fapil fournit les documents relatifs à la formation professionnelle, à charge pour les stagiaires de les transmettre à leur organisme collecteur.

Vous devez retourner à la Fapil votre confirmation d'inscription et les frais de la formation doivent être acquittés en totalité dès réception de la facture :

- Par chèque, à l'ordre de la Fapil
- Par virement
- Par paiement direct de l'OPCO : il convient d'informer la Fapil lorsque cette option est retenue (via le formulaire d'inscription).

Remplacement et annulation

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, un stagiaire inscrit peut se faire remplacer par une personne de la même structure, pourvu qu'elle remplisse les conditions requises (public concerné et pré-requis notamment). Il convient de prévenir la Fapil de ce désistement. Le coût total de la formation sera dû en cas d'annulation de votre part moins de deux semaines avant le stage. Si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint, la Fapil vous en informe à l'issue du délai maximum d'inscription et rembourse les frais éventuellement déjà versés.

En amont de la formation

Chaque stagiaire se verra remettre au moins 15 jours avant la formation une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation; doublée d'une information par mail précisant le programme détaillé de la formation, les moyens pédagogiques et le règlement intérieur.

Le jour de la formation

Le règlement intérieur est affiché dans la salle de formation lorsque celle-ci a lieu en présentiel, à la Fapil. Pour les formations organisées en intra, dans les locaux de l'organisme client, celui-ci devra s'assurer de la conformité des lieux aux règles de sécurité et sanitaires en vigueur.

Une feuille de présence est signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation. Lorsque la formation a lieu à distance, l'assiduité sera constatée par un émargement numérique ou un système d'horodatage des connexions, ainsi que par les travaux d'évaluation de fin de formation.

Un temps de présentation du formateur mentionnant ses qualifications et son emploi est obligatoire avant le début de la formation. Les stagiaires sont également encouragés à se présenter. Les stagiaires se voient rappeler le programme détaillé et les moyens pédagogiques. La compréhension du sujet par le stagiaire est validée par le formateur à chaque étape du programme, par des alternances de contenus théoriques et de cas pratiques. Un QCM peut également être proposé.

À la fin de la formation, une fiche d'évaluation de la formation sera remplie par le stagiaire. Elle permet à la Fapil de faire évoluer ses futures formations.

À l'issue de la formation

Une attestation de présence et une attestation de fin de formation sont délivrées à l'issue de la formation. Un questionnaire pourra être adressé au stagiaire 3 mois après la formation afin d'évaluer la mise en pratique des acquis et transmettre ses commentaires à la Fapil.

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par l'organisme à la Fapil sont utiles pour la mise en place de nos services de formation ainsi que pour la constitution d'un fichier pour l'envoi des programmes de formation. Elles sont conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Le cas-échéant, les données pourront également être transmises au sous-traitant, dans le strict objectif de mettre en œuvre la formation. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le stagiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : contact@fapil.fr (en mettant RGPD en objet de l'email). Il a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Calendrier 2021

Le lieu de la formation peut être amené à évoluer en fonction de la provenance des participants.

Hormis mention contraire, les formations sont de 190€ par journée pour les adhérents de la Fapil et de 275€ par journée pour les non-adhérents.

N°	Formations	J	Dates	Lieu Modalité	
	L'ACCÈS AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES				
A1	**Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire**	2	9 février et matins du 11 et 12 février	À distance	
A2	**Le droit au logement des personnes étrangères**	1	1er avril	À distance	Nouveau format
A3	**Accompagner les requérants DALO**	1	18 mai	Lyon	
A4	**L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères**	2	16 et 17 septembre	Paris	Nouveau
A5	**L'intervention sociale à domicile**	2	30 septembre et 1er octobre	Paris	Nouveau
A6	**Prévenir les discriminations relatives au logement**	2	4 et 5 octobre	Paris	
	METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE				
	Parcours « Mandataire » pour les AIVS®				
G1	**Les risques de discriminations dans le logement**	0,5	12 janvier matin	À distance	Nouveau
G2	**Les obligations professionnelles liées à la loi Hoguet**	2 × 0,5	4 et 5 mars après-midis	À distance	
G3	**Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas**	0,5	9 avril matin	À distance	
G4	**Le devoir de conseil et la déontologie des professionnels de l'immobilier**	1	28 septembre	Paris	
G5	**La comptabilité de la gestion locative**	1	Second semestre	Paris ou Lyon	
	Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »				
G6	**Le bail d'habitation : aspects réglementaires et pratiques**	1,5	26 et 27 janvier	À distance	
G7	**La gestion des sinistres d'assurance habitation**	0,5	4 février matin	À distance	
G8	**La prévention des expulsions et le surendettement**	2	11 et 12 mars	Paris	
G9	**Les charges récupérables**	2 × 0,5	15 et 16 mars matins	À distance	Nouveau

G10	**La sous-location et ses contrats, session 1**	2	15 et 16 avril	Paris	
G10b	**La sous-location et ses contrats, session 2**	2	23 et 24 septembre	Paris	
G11	**La copropriété et ses conséquences sur les rapports locatifs**	1	23 novembre	Paris	Nouveau
	Parcours « La gestion technique du logement »				
G12	**La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement**	2	7 et 8 juin	Lyon	Nouveau
G13	**Les états des lieux**	2	7 et 8 octobre	Paris	Nouveau format
G14	**La visite technique du logement**	1	9 novembre	Paris ou Lyon	
	MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PUBLICS ACCUEILLIS				
R1	**Sensibilisation à la santé mentale**	2	10 et 11 juin	Paris	
R2	**La protection des données et le secret professionnel**	2	17 et 18 juin	Lyon	
R3	**Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité**	2	18 et 19 novembre	Paris	
	PRODUIRE ET MOBILISER DES LOGEMENTS D'INSERTION				
P1	**Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion : module 1** Environnement et fondamentaux de la MOI	2 × 0,5	13 et 14 janvier matins	À distance	Nouveau
P1b	**Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion : module 2** Montage et financement d'une opération en MOI	2	31 mars et 1er avril	Paris	Nouveau format
P2	**La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion**	2	11 et 12 mars	Paris	Nouveau
P3	**La fiscalité du propriétaire solidaire**	2	22 et 23 mars	Paris	
P4	**La fiscalité des opérations de MOI et la livraison à soi-même**	1	1er juin	Paris	
P5	**La passation de marché pour les organismes MOI**	1,5	4 et 5 novembre	Paris	Nouveau format

Sommaire

L'ACCÈS AU DROIT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

A1 – Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire – 9 fév. et matins du 11 et 12... 12
A2 – Le droit au logement des personnes étrangères – 1er avril 13
A3 – Accompagner les requérants DALO – 18 mai 14
A4 – L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères – 16 et 17 septembre 15
A5 – L'intervention sociale à domicile – 30 septembre et 1er octobre 16
A6 – Prévenir les discriminations relatives au logement – 4 et 5 octobre 17

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

G1 – Les risques de discrimination dans le logement – 12 janvier matin 18
G2 – Les obligations professionnelles liées à la loi Hoguet – 4 et 5 mars après-midis 19
G3 – Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas – 9 avril matin 20
G4 – Le devoir de conseil et la déontologie des professionnels de l'immobilier – 28 septembre . 21
G5 – La comptabilité de la gestion locative – Second semestre 22
G6 – Le bail d'habitation : aspects réglementaires et pratiques – 26 et 27 janvier 23
G7 – La gestion des sinistres d'assurance habitation – 4 février matin 24
G8 – La prévention des expulsions et le surendettement – 11 et 12 mars 25
G9 – Les charges récupérables – 15 et 16 mars matins 26
G10 – La sous-location et ses contrats, session 1 – 15 et 16 avril 27
G10bis – La sous-location et ses contrats, session 2 – 23 et 24 septembre 28
G11 – La copropriété et ses conséquences sur les rapports locatifs – 23 novembre 29
G12 – La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement – 7 et 8 juin 30
G13 – Les états des lieux – 7 et 8 octobre 31
G14 – La visite technique du logement – 9 novembre 32

MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PUBLICS

R1 – Sensibilisation à la santé mentale – 10 et 11 juin....31

R2 – La protection des données et le secret professionnel – 17 et 18 juin....32

R3 – Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité – 18 et 19 novembre....33

PRODUIRE ET MOBILISER DU LOGEMENT D'INSERTION

P1 bis – Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion : module 1
Environnement et fondamentaux de la MOI – 13 et 14 janvier matins....36

P1 – Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion : module 2
Montage et financement d'une opération en MOI – 31 mars et 1er avril....37

P2 – La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion – 11 et 12 mars....38

P3 – La fiscalité du propriétaire solidaire – 22 et 23 mars....39

P4 – La fiscalité des opérations de MOI et la livraison à soi-même – 1er juin....40

P5 – La passation de marché pour les organismes MOI – 4 et 5 novembre....41

A1

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire : la méthode €conovie®

4 séquences de 3 heures (12 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

À distance, de type synchrone

Mardi 9 février 2021
de 9 h 00 à 17 h 00

Jeudi 11 et vendredi 12 février
de 9 h 00 à 12 h 00

Public concerné

Professionnels de l'action sociale

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Christophe Marchand : IFCCAC (Informer et Former sur les Comportements de Consommation de d'Accompagnement Collectif)

Approche pédagogique

Classe virtuelle avec enchaînement d'exposés, de travaux dirigés et de visionnage de vidéos. Remise de supports numériques
Échanges téléphoniques

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation. Travaux dirigés, Quizz

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Consolider les compétences en matière d'accompagnement à la vie quotidienne
- Acquérir les éléments méthodologiques pour une démarche d'intervention pertinente
- Développer un accompagnement social global connecté aux réalités sociétales d'aujourd'hui

Programme

Séquence 1 : classe virtuelle et analyse de document

- Présentation du parcours et tour de table
- Introduction à l'€conovie®
- Une nouvelle articulation des temps de vie pour un consommateur toujours plus sollicité

Séquence 2 : classe virtuelle, travail de recherche, vidéo

- Le budget familial moderne : d'une lecture verticale vers une lecture horizontale, penser la gestion du quotidien comme une condition d'insertion sociale et professionnelle

Séquence 3 : classe virtuelle, analyse de document, vidéo

- Ressources personnelles, logement, numérique, budget familial, banque, crédit, alimentation, estime de soi, addiction…Projets de vie : une mise en lien nécessaire
- Balisage du parcours d'accompagnement social et budgétaire
- Renforcer sa pédagogie par une communication adaptée

Séquence 4 : classe virtuelle, quizz, vidéo

- Les outils de cadrage d'une pédagogie d'accompagnement partagée
- Synthèse et bilan

A2

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Le droit au logement des personnes étrangères

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)
275 € (non adhérents)

À distance, de type synchrone

Jeudi 1er avril 2021
de 9 h 00 à 17 h 00

Public concerné

Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires. Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes étrangères

Pré-requis

Connaissances des procédures d'accès au logement et expériences d'accompagnement de personnes vers le logement ou dans le cadre d'un recours DALO

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Julie Clauzier, juriste

Approche pédagogique

Approche participative et interactive adaptée au distanciel ; Échanges collectifs, approfondissements théoriques et juridiques et exercices en sous-groupe ; Communication d'outils et ressources

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation ; Travaux en sous-groupes

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs

- Connaître les conditions d'accès au logement pour les personnes étrangères
- Connaître les conditions spécifiques aux personnes étrangères pour déposer un recours DALO
- Savoir appliquer ce cadre juridique à des situations individuelles
- Savoir repérer les situations abusives
- Savoir informer et accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits ou la contestation de refus/suspension abusifs de droits

Programme

- Introduction au droit au logement des personnes étrangères
- La régularité de séjour : principal obstacle pour l'accès aux droits
- Le droit au logement : des conditions spécifiques pour les personnes étrangères
  - › accès au parc privé
  - › accès au parc social
  - › accès au logement de transition et admission en centres d'hébergement
  - › recours DALO
- Discriminations et accès au logement
- Les conditions d'accès/maintien à l'aide au logement pour les personnes étrangères
- Cas pratiques et mises en situations professionnelles après chaque module

A3

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Accompagner les requérants DALO

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)
275 € (non adhérents)

Lyon

Mardi 18 mai 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Juristes, intervenants sociaux,bénévoles

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

ALPIL : binôme associatif composé d'un juriste et d'un professionnel engagé dans l'accompagnement des personnes pour l'exercice de leurs droits

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Cas pratiques
Apport de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Quizz

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur recours au DALO ou au DAHO
- Connaître les critères pris en compte par les commissions de médiation
- Connaître les obligations de relogement des ménages reconnus prioritaires
- Savoir repérer et se positionner face aux mauvaises pratiques

Programme

- Le sens de l'action :
  - › politique sociale du logement et de l'hébergement
  - › le sens du droit au logement dit « opposable » et du principe de l'État garant
  - › les chiffres du DALO, l'actualité du Comité de suivi
- Quelle procédure pour quel droit, suis-je prioritaire ?
  - › les conditions préalables au recours
  - › la composition de la commission de médiation
  - › les critères d'éligibilité au DALO, les particularités du recours « hébergement »
  - › saisine et décision de la commission de médiation
  - › l'obligation du Préfet
- Le DALO en pratique :
  - › le guide des bonnes pratiques
  - › la recevabilité des recours engagés par les personnes étrangères
  - › saisir la commission de médiation (formulaires, pièces justificatives…)
  - › les recours possibles contre la décision d'une commission de médiation
  - › les obligations de relogement et les recours contentieux
  - › l'existence et le rôle des comités de veille départementaux
- Cas pratiques

A4

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 16 et vend.17 sept. 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires
Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes étrangères

Pré-requis

Bases en matière de droits au séjour

Intervenant(s)

Antoine Math, juriste-chercheur auprès du GISTI

Approche pédagogique

Approches théorique et juridique et échanges autour de cas pratiques
Apports de documents-ressources

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
QCM

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte historique de la protection sociale des personnes étrangères
- Acquérir une méthode pour retrouver les bases légales de la protection sociale ; utiliser les textes sur la protection sociale ; identifier les conditions particulières exigées des personnes étrangères
- Savoir évaluer les situations et les possibilités de recours
- Mettre en pratique les savoirs acquis

Programme

- Introduction
  - › la protection sociale en France
  - › la hiérarchie des normes et instruments internationaux
  - › retrouver les textes applicables en matière de protection sociale des étrangers
- Les différentes conditions d'accès aux droits sociaux : nationalité, résidence entrée en France de l'enfant étranger, régularité du séjour et ancienneté du titre…
  - › la condition de régularité du séjour : le principal obstacle
  - › la régularité du séjour du point de vue de la législation sur l'immigration de celle sur la protection sociale
  - › les principes et exceptions à la condition de régularité de séjour pour l'accès aux droits sociaux
  - › les différents titres de séjour
  - › le cas des citoyens de l'UE
- L'Allocation aux adultes handicapés
- Les prestations familiales et assimilées
- Le Revenu de Solidarité Active
- Les pensions de retraite, le minimum vieillesse et le minimum invalidité
- Comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale ?

A5

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

L'intervention sociale à domicile

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 30 septembre
et vendredi 1er octobre 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Travailleurs sociaux intervenant dans le cadre d'un accompagnement lié au logement

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Elian Djaoui, psychosociologue

Approche pédagogique

Apports du formateur (exposés)
Études de cas
Discussions-débats et partages d'expériences
Remise de documents ressources

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Travaux dirigés

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Saisir les enjeux mobilisés par l'accompagnement social à domicile pour les différents acteurs
- Identifier les différents obstacles rencontrés dans cet accompagnement pour les dépasser
- Offrir des éléments d'analyse des comportements des locataires rencontrés durant les interventions à domicile
- Affiner ses postures professionnelles, notamment en matière de proximité professionnelle, en lien avec la spécificité de cet accompagnement

Programme

- Introduction sur la notion d'accompagnement social : contexte, dynamique et place de la visite à domicile
- Les caractéristiques du domicile : unicité, inviolabilité, nécessité
- Les besoins psycho-sociaux assurés par le domicile
- L'appropriation de son logement, « se sentir chez soi ».
- Les objectifs de l'intervention sociale à domicile et le positionnement des différents acteurs
- Les conceptions des professionnels face à des modes de vie et d'habiter différents ; la notion de culture familiale
- La question du respect de l'intimité dans le cadre de l'intervention à domicile

A6

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Prévenir les discriminations dans le logement

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Lundi 4 et mardi 5 octobre 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, intervenants sociaux, bénévoles. Toutes personnes intervenant dans l'accès et le maintien dans le logement

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

ISM Corum : association experte en matière de prévention et de lutte contre les discriminations

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques, travaux en sous-groupes, analyse de pratiques
Accent sur les aspects systémiques des discriminations
Diffusion d'un mémo pédagogique

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Travaux en sous-groupes

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Clarifier la notion de discriminations pour les professionnels du logement et donner sa définition juridique et réglementaire
- Comprendre le rôle systémique de chacun dans la coproduction des discriminations et être vigilant sur les situations à risques
- Prendre conscience des représentations et stéréotypes et leur lien avec les pratiques discriminatoires
- Adapter ses pratiques et devenir acteur de la prévention des discriminations

Programme

- La discrimination dans le logement : en quoi suis-je concernée ?
- Clarification des termes et notions associées : discriminations, inégalités, racismes, sexismes, mixité sociale, exclusion…
- Cadre juridique de la discrimination
  - › les différentes formes de discrimination
  - › les critères
  - › les sanctions encourues
- Objectivation du phénomène discriminatoire et dimension systémique
  - › les zones de risques pour les professionnels du logement d'insertion
  - › l'accueil, l'information et l'orientation des publics
  - › l'enregistrement et le traitement des demandes
  - › la sélection des candidatures/attributions
  - › la gestion des logements
- Repérer, analyser et corriger ses stéréotypes
- Développer des outils et des bonnes pratiques pour lutter contre la discrimination

G1

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®

Les risques de discriminations dans le logement

0,5 jour de formation (3 h)

90 € (adhérents AIVS®)

À distance, de type synchrone

Mardi 12 janvier 2021
de 9 h 30 à 12 h 30

Public concerné

Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs
Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Nadia Hamadache, Concept-RSE : experte en matière de prévention et de lutte contre les discriminations

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Analyse de cas

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Analyse de cas

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre légal
- Comprendre les mécanismes à l'œuvre porteurs de risque
- Savoir faire face à une demande discriminatoire
- Connaître les bonnes pratiques

Programme

- Les discriminations dans le secteur du logement : données et constats
- Le cadre légal des discriminations
  - › qu'est-ce qu'une discrimination selon la législation ?
  - › les différentes formes que peut prendre la discrimination
  - › les objectifs de la non-discrimination
- Les situations de discrimination dans le champ du logement
  - › la gestion de mandat
  - › l'accueil et l'information
  - › le rapprochement offre/demande
  - › l'attribution
  - › l'accès aux garanties
  - › la gestion locative durant le contrat
- Traiter les injonctions paradoxales dans le logement d'insertion
  - › le voisinage
  - › la mixité sociale
  - › les publics prioritaires
  - › l'accessibilité
- Comment prévenir le risque ? Les bonnes pratiques

G2

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®

Les obligations professionnelles liées à la loi Hoguet

2 × 0,5 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents AIVS®)

À distance, de type synchrone

Jeudi 4 et vendredi 5 mars 2021
de 13 h 30 à 17 h 00

Public concerné

Personnes salariées ou administrateurs titulaires ou délégataires de la carte professionnelle.
Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro

Intervenant(s)

Rémy Nerriere : formateur-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques ; Cas pratiques ; Documentation support ; Analyse du code de déontologie sur 2h ; Service après-formation pour toute questions relatives aux thématiques abordées

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation ; QCM

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire

Programme

- Évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet : de la loi Hoguet à la loi ELAN
- Les activités et opérations soumises au statut
  - › activités habituelles d'entremise ou de gestion portant sur le bien d'autrui
  - › les opérations concernées
- Les personnes soumises au statut : quelles sont les personnes assujetties à cette obligation ?
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
  - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
  - › les conditions d'exercice
  - › les registres et carnet de reçus
  - › la publicité
  - › le mandat et sa rémunération
  - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- Focus sur les nouveautés de la future législation NOGAL
- La responsabilité civile, pénale et administrative des titulaires de carte professionnelle et personnes habilitées
- Étude du code de déontologie : analyse des 10 commandements instaurés par le décret de 2015 sur le code de déontologie

G3

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®

Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

0,5 jour de formation (3 h)

90 € (adhérents AIVS®)

À distance, de type synchrone

Vendredi 9 avril 2021
de 9 h 30 à 12 h 30

Public concerné

Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants
Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro

Intervenant(s)

Sophie Droller-Bolella : formatrice-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la FAPIL ; Explication des clauses essentielles du mandat de gestion ; Échanges de pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation ; QCM

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Tout comprendre sur le mandat de gestion et savoir le rédiger conformément à la loi

Programme

- Les fondamentaux du mandate de gestion
  - le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
  - les honoraires de gestion
  - le registre des mandats
  - les contrôles de la DGCCRF
- Les clauses du mandat de gestion à maîtriser
  - la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
  - l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
  - l'état du bien règlement sanitaire départemental et de l'obligation de décence
  - le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
  - la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
  - la clause de médiation
- Les annexes au mandat
- La fiche d'information pré-contractuelle
- Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance

G4

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®

Le devoir de conseil et la déontologie des professionnels de l'immobilier

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents AIVS®)

Paris

Mardi 28 septembre 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Personnes salariées ou administrateurs titulaires ou délégataires de la carte professionnelle.
Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Rémy Nerriere : formateur-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques
Cas pratiques
Documentation support
Analyse du code de déontologie sur 2h
Service après-formation pour toute questions relatives aux thématiques abordées

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
QCM

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Anticiper les risques de contentieux et leurs conséquences

Programme

- Rappel des grands principes de la loi Hoguet
- Les principes relatifs au devoir de conseil
- Le droit commun de la responsabilité civile
  - › les conditions de la responsabilité civile contractuelle
  - › la responsabilité civile délictuelle à l'égard des tiers
- La responsabilité des agents immobiliers à travers la jurisprudence
  - › l'irrégularité et inexécution du mandat
  - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
  - › le défaut de conseil
- La responsabilité du gestionnaire locatif
  - › la mise en œuvre de la responsabilité
  - › l'indemnisation
  - › la perte du droit à rémunération
  - › les clauses limitatives de responsabilité
  - › extinction de l'action
- La responsabilité pénale
  - › la violation des règles de la loi Hoguet et infraction au droit de la consommation
  - › le maniement des fonds et perception illicite de rémunération
  - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements instaurés par le décret de 2015 sur le code de déontologie

G5

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®

La comptabilité de la gestion locative

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents AIVS®)

Paris ou Lyon

Second semestre 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directions et salariés gestionnaires locatifs ou comptables
Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projets d'AIVS®

Pré-requis

Fondamentaux en gestion immobilière

Intervenant(s)

Annick Bergeon : formatrice en gestion immobilière et en fiscalité locative, CUSTOM

Approche pédagogique

Classe virtuelle
Alternance d'exposés et de cas pratiques
Apport de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Contrôle des acquis tout au long de la formation
Cas pratiques

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les écritures comptables de la gestion locative
- Mieux appréhender l'environnement de la comptabilité de la gestion locative (les charges récupérables, le CRG, les rapprochements comptables, financiers et bancaires …)

Programme

- Les principes essentiels de la comptabilité de la gestion locative
  - › une comptabilité pour « tiers »
  - › un équilibre comptable
  - › la notion de débit / crédit
  - › les particularismes de la comptabilité de gestion locative
- Les opérations comptables courantes (de l'entrée à la sortie du locataire)
  - › l'enregistrement des loyers et des provisions pour charges
  - › l'enregistrement des charges
  - › les encaissements et les décaissements
  - › le traitement juridique et comptable du dépôt de garantie
- La maîtrise des charges
  - › la régularisation des charges locatives
  - › l'impôt foncier
  - › les honoraires
  - › les garanties loyers impayés
  - › la TVA
- Le compte-rendu de gérance : présentation et analyse
- La gestion économique et financière du portefeuille
  - › le rapprochement bancaire
  - › l'analyse de la balance générale
  - › l'analyse des comptes débiteurs
  - › le suivi des impayés
  - › les comptes d'attente
  - › l'analyse et le traitement des suspens
  - › le principe de pointe de garantie financière

G6

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »

Le bail d'habitation : aspects réglementaires et pratiques

3 séquences de formation (8 h)

230 € (adhérents)

À distance, de type synchrone

Mardi 26 janvier 2021
de 9 h 30 à 16 h 00

Mercredi 27 janvier 2021
de 9 h 30 à 12 h 30

Public concerné

Gestionnaires locatifs, juristes, directeurs, administrateurs ; Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro

Intervenant(s)

Geneviève Naim : avocate honoraire-formatrice en droit immobilier, CUSTOM

Approche pédagogique

Classe virtuelle ; Alternance d'exposés juridiques et de projections pratiques ; Documentation complète construite sur la chronologie du bail d'habitation

Modalité d'évaluation des connaissances

Contrôle des acquis tout au long des 3 séquences ; Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz envoyé par mail, à l'issue de la formation

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

! Attention, cette formation concerne les contrats de location soumis à la loi du 6 juillet 1989

Objectifs pédagogiques

- Sécuriser ses pratiques par la connaissance de la réglementation du droit locatif d'habitation
- Maîtriser les apports des lois ALUR et ELAN
- Prévenir les risques de contentieux

Programme

- La réglementation applicable au bail d'habitation
  - › l'identification du régime applicable au logement loué
  - › le champ d'application de la loi du 6 juillet 1989
  - › les dispositions introduites par la loi ALUR
- Négocier et sécuriser le bail
  - › les pièces justificatives constituant le dossier
  - › le refus objectif de louer
  - › le dépôt de garantie et le cautionnement
- Établir le bail
  - › les clauses obligatoires à insérer
  - › la durée de bail et la détermination du loyer
- Gérer le bail en-cours
  - › l'entrée dans les lieux
  - › la gestion des charges et la régularisation
  - › la répartition des travaux
- Gérer la fin du bail ou le renouvellement
  - › le congé donné par le bailleur et le locataire
  - › le renouvellement et l'augmentation du loyer
- Agir en cas de contentieux

G7

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »

La gestion des sinistres d'assurance habitation

0,5 jour de formation (3 h)

90 € (adhérents)

À distance, de type synchrone

Jeudi 4 février 2021
de 9 h 00 à 12 h 00

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, responsables techniques
Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro

Intervenant(s)

Guy Perraud : courtier en assurances ; référent « assurances » auprès de la Fapil

Approche pédagogique

Classe virtuelle
Alternance d'exposés et de cas pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Contrôle des acquis au long de la formation
Quizz

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les obligations d'assurance des différentes parties en intermédiation locative (propriétaire, locataire, association gestionnaire et le cas échéant, sous-locataire)
- Comprendre le fonctionnement des conventions en cas de sinistre et le rôle des assurances de chaque partie
- Savoir gérer un sinistre, de la déclaration à la remise en état des désordres, en passant par la négociation avec l'expert

Programme

- Les obligations d'assurance de chaque partie
  - › l'assurance du locataire et le cas échéant, du sous-locataire
  - › l'assurance de la copropriété
  - › l'assurance PNO du bailleur
- La convention IRSI
- Les sinistres pris en charge par l'assurance habitation
- La gestion du sinistre
  - › la déclaration du sinistre (dégât des eaux et autres)
  - › les liens avec le syndic
  - › la gestion du sinistre dans la période de congé du locataire ou du sous-locataire
- La phase d'expertise
- La gestion des travaux après sinistre et l'indemnité différentielle

G8

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »

La prévention des expulsions et le surendettement

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 11 et vend. 12 mars 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, juristes. Professionnels en lien avec des locataires menacés d'expulsion

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Adeline Firmin : avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Travaux dirigés
Quizz

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Attention, en cas de contexte sanitaire dégradé, cette formation passera à distance en matinées des mercredi 10, jeudi 11 et vendredi 12 mars

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la procédure judiciaire issue de la loi de 1989 et de la procédure civile
- Identifier et mettre en pratique les outils de prévention adéquats
- Savoir, le cas échéant, orienter vers l'interlocuteur statutairement compétent selon le stade de la procédure
- Maîtriser l'articulation avec la procédure de surendettement

Programme

- Les régimes juridiques du logement et les évolutions liées à la loi Elan
- Points particuliers de la loi du 6 juillet 1989 :
  - › les logements meublés
  - › le bail mobilité
  - › la colocation
  - › le logement et les violences intra-familiales
- Les causes de résiliation du bail : congés et clauses résolutoires
- Les particularités du logement conventionné
- L'impayé de loyer et le rôle de la CAF
- Les outils de prévention de l'expulsion (CCAPEX, FSL, DALO…)
- Le point de départ de la procédure contentieuse : le commandement de payer/la mise en demeure
- La procédure contentieuse
  - › la réforme des tribunaux
  - › le jugement et l'appel
  - › le commandement de quitter les lieux
  - › la trêve hivernale
  - › la saisine du juge de l'exécution
  - › la force publique
- La procédure de surendettement et impayé de loyer

G9

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »

La gestion des charges récupérables

2 séquences de formation (7 h)

190 € (adhérents)

À distance, de type synchrone

Lundi 15 et mardi 16 mars 2021
de 9 h 00 à 12 h 30

Public concerné

Gestionnaires locatifs et/ou techniques.

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Approche pédagogique

Apports juridiques et méthodologiques
Cas pratiques et mise en situation
Échanges de bonnes pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Quizz
Mises en situation

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaitre le cadre juridique des charges récupérables
- Distinguer charges récupérables et non récupérables
- Comprendre un décompte individuel de régularisation de charges

Programme

- Définition, principes et enjeux des charges locatives
- La réglementation des charges récupérables :
  - › les décrets et les lois en vigueur
  - › la jurisprudence
- Le décret relatif aux charges récupérables pas-à-pas :
  - › les grandes catégories de charges
  - › le remplacement ou la réparation d'éléments d'équipement
  - › les ascenseurs
  - › l'eau froide, l'eau chaude, le chauffage collectif
  - › l'élimination des rejets
  - › les fournitures et les consommables
  - › les équipements divers : VMC, contrôles d'accès…
  - › les impôts et taxes diverses
- La répartition des charges récupérables
  - › les différents critères de répartition
  - › zoom sur la répartition des charges de chauffage, d'eau froide et d'eau chaude
- La récupération des charges récupérables
- Les principales situations litigieuses
- Exercices d'entraînement à l'imputation des charges

G10

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »

La sous-location et ses contrats

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 15 et vend. 16 avril 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, juristes
Destinée aux structures disposant de l'agrément d'intermédiation locative

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Adeline Firmin : avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Travaux dirigés, Quizz

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Attention, en cas de contexte sanitaire dégradé, cette formation passera à distance en matinées des mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 avril

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les contours de la sous-location et les textes applicables
- Étudier précisément les règles encadrant les différents contrats de sous-location et les droits et obligations des parties
- Savoir adapter les documents de travail après échanges sur les pratiques

Programme

- Les différents statuts d'un logement ou d'une résidence
- La sous-location du parc privé par les opérateurs HLM
- La sous-location du parc privé par les organismes de droit privé/public
  - le contrat entre propriétaire et locataire
  - le régime juridique des contrats de sous-location des logements conventionnés
  - la sous-location des logements non conventionnés
  - les obligations du sous-locataire et du locataire
  - le cas de la colocation en sous-location
- La sous-location du parc public
- Le bail glissant
- Cas pratiques et étude de contrats

G10b

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »

La sous-location et ses contrats

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 23 et vend. 24 sept. 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, juristes
Destinée aux structures disposant de l'agrément d'intermédiation locative

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Adeline Firmin : avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Travaux dirigés, Quizz

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les contours de la sous-location et les textes applicables
- Étudier précisément les règles encadrant les différents contrats de sous-location et les droits et obligations des parties
- Savoir adapter les documents de travail après échanges sur les pratiques

Programme

- Les différents statuts d'un logement ou d'une résidence
- La sous-location du parc privé par les opérateurs HLM
- La sous-location du parc privé par les organismes de droit privé / public
  - › le contrat entre propriétaire et locataire
  - › le régime juridique des contrats de sous-location des logements conventionnés
  - › la sous-location des logements non conventionnés
  - › les obligations du sous-locataire et du locataire
  - › le cas de la colocation en sous-location
- La sous-location du parc public
- Le bail glissant
- Cas pratiques et étude de contrats

G11

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « Maîtriser les rapports locatifs »

La copropriété et ses conséquences sur les rapports locatifs

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)
275 € (non adhérents)

Paris

Mardi 23 novembre 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, juristes d'associations d'intermédiation locative

Pré-requis

Avoir déjà été confronté à des problématiques de copropriété, ou représenter le bailleur lors des assemblées générales de copropriété

Intervenant(s)

Sophie Droller-Bolella : formatrice-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques
Échanges de pratiques
Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
QCM

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles de fonctionnement de la copropriété et les modifications récemment apportées
- Mieux saisir le rôle des parties en matière de maintenance de l'immeuble afin d'améliorer sa gestion locative

Programme

- La définition de la copropriété
- La mise en place de la copropriété
  - L'état descriptif de division: objet et contenu, sa modification
  - Le règlement de copropriété
- Le fonctionnement de la copropriété
  - Les organes de la copropriété
    - le syndicat des copropriétaires
    - le conseil syndical
    - le syndic
    - le locataire/sous-locataire face à la copropriété:
    - le rôle du gestionnaire : quelle responsabilité ?
  - Le rôle de l'assemblée générale
- La maintenance de l'immeuble
  - Les obligations du syndic en matière d'entretien et de maintenance de l'immeuble
  - Les sinistres et le jeu des assurances en matière de copropriété
  - Ce qui ne relève pas de la mission du syndic

G12

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « La gestion technique du logement »

La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Lyon

Lundi 7 et mardi 8 juin 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Gestionnaires locatifs et/ou techniques.

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Approche pédagogique

Apports juridiques et méthodologiques
Cas pratiques et mise en situation
Échanges de bonnes pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Quizz
Mises en situation

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaitre le cadre juridique des réparations locatives
- Analyser les différents postes de réparations locatives
- Définir les responsabilités de chaque partie
- Savoir communiquer avec le propriétaire et avec le locataire ou le sous-locataire

Programme

- Les réparations locatives : la réglementation
  - › les obligations des parties et les cas d'exclusion de la responsabilité du locataire
  - › les notions de vétusté, de menues réparations, d'entretien courant
  - › analyse de la jurisprudence
- Le décret du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives
  - › les équipements du logement : présentation et sensibilisation au vocabulaire technique
  - › analyse pas-à-pas des rubriques composant le décret
- La mise en œuvre des réparations locatives
  - › l'information des parties et les conseils d'entretien à l'entrée dans les lieux
  - › la gestion des réclamations
  - › le rappel des obligations lors des visites techniques du logement
  - › le chiffrage des réparations lors de l'état des lieux de sortie
- Analyse des travaux spécifiques
  - › les défauts de ventilation
  - › la sécurité et l'hygiène
  - › la propreté
  - › la vétusté, l'usure normale et la dégradation
  - › les aménagements et les transformations
- Exercices pratiques
  - › exemples de pannes et désordres et décisions sur les responsabilités
  - › jeux de rôle et méthodes de communication visant à responsabiliser les parties

G13

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « La gestion technique du logement »

Les états des lieux

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 7 et vendredi 8 oct. 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Gestionnaires locatifs et techniques. Personnes en charge des états des lieux

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Approche pédagogique

Apports juridiques et méthodologiques
Cas pratiques et mise en situation
Échanges de bonnes pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Quizz
Mises en situation

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique des états des lieux
- Acquérir une méthodologie de réalisation et de rédaction du constat d'état des lieux
- Maîtriser les techniques de chiffrage de l'état des lieux de sortie
- Connaître la procédure de réalisation de la visite de pré-état des lieux

Programme

- Le cadre juridique des états des lieux
- Les responsabilités réciproques
  - analyse des dispositions légales
  - les principales obligations des parties prenantes en matière d'entretien du logement
- La rédaction du constat d'état des lieux
  - jeu autour du vocabulaire technique du logement
  - la qualification des différents éléments composant le logement
  - le formulaire d'état des lieux
- La méthodologie de réalisation de l'état des lieux
  - la préparation de l'état des lieux
  - le rapport avec le locataire/l'occupant durant les différentes étapes
  - la procédure et le déroulement de l'état des lieux
- Le pré-état des lieux
  - les enjeux du pré-état des lieux
  - le déroulement et la méthodologie
  - les informations et conseils à délivrer – L'état des lieux de sortie
- L'état des lieux de sortie et le chiffrage
  - les principes du chiffrage, les outils existants, les documents nécessaires
  - la prise en compte de la vétusté
  - les modalités d'imputation
- Application pratique dans un logement ou mises en situation

G14

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION LOCATIVE ADAPTÉE

Parcours « La gestion technique du logement »

La visite technique du logement

1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)

Paris ou Lyon

Mardi 9 novembre 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Gestionnaires locatifs et techniques, personnes en charge de visites techniques en logement d'insertion.

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Approche pédagogique

Apports méthodologiques
Mises en situation
Co-construction d'outils visant à faciliter le suivi technique du logement
Échanges de bonnes pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Quizz
Mises en situation

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les enjeux et les objectifs de la visite technique du logement
- Savoir mener une visite technique du logement
- Tenir compte de l'aspect relationnel : les enjeux liés à l'intimité, la gestion des conflits

Programme

- Le contexte de la visite technique du logement et ses objectifs
- Le processus de la visite :
  - › acteurs et rôles
  - › le déroulement de la visite et les différentes étapes
  - › le suivi
- La préparation de la visite
- La réalisation de la visite
  - › l'accueil et la prise de connaissance
  - › les informations transmises
  - › gérer les observations du locataire
  - › conseiller
  - › la conclusion de la visite
- Les aspects relationnels de la visite technique du logement
- Entraînement à la visite technique du logement via des jeux de rôles

R1

MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES

Sensibilisation à la santé mentale

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 10 et vend. 11 juin 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Équipes en lien direct avec les personnes accueillies, notamment les travailleurs sociaux

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Association Soutien Insertion Santé : directeur, pair-aidante et psychologue

Approche pédagogique

Approches théoriques et pratiques
Travaux en sous-groupes à partir de situations rencontrées
Témoignages
Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Cas pratiques

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Développer sa connaissance des problématiques en santé mentale
- Avoir une meilleure connaissance des acteurs de terrain et des dispositifs existants
- Obtenir des éléments de réponse sur les postures professionnelles à privilégier

Programme

- Brainstorming autour de la définition de la santé mentale
- La relation accompagnant/accompagné
  - › la demande
  - › le cadre
  - › la technique d'entretien
  - › mise en situation pratique
- Repères autour des situations de fragilité
  - › le handicap psychique, handicap mental
  - › les troubles psychiques, maladies psychiatriques
  - › la crise, un moment évolutif
  - › les symptômes, les mécanismes de défense
  - › les attitudes à privilégier
- Les acteurs et les dispositifs existants
- Présentation d'un parcours de rétablissement par une paire aidante
- Focus sur le syndrome de Diogène
- Focus sur les enjeux liés à l'intervention à domicile

R2

MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES

La protection des données et le secret professionnel

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Lyon

Jeudi 17 et vend. 18 juin 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Intervenants sociaux, directeurs, salariés qui collectent, utilisent ou diffusent des données personnelles

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Adeline Firmin : avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Cas pratiques et échanges d'expériences
Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Évaluation en fin de formation

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaître les règles juridiques et les règlements en vigueur et se conformer au RGPD
- Questionner ses pratiques en lien avec le respect de la vie privée des personnes
- Modifier sa gestion des données personnelles

Programme

- Le dossier social : définition et contenu
- Droit de la protection des données personnelles
  - › les textes fondateurs et les enjeux
  - › les champs d'application du RGPD
  - › les données à caractère personnel, données sensibles et « ultra » sensibles
  - › le traitement des données personnelles et principes fondamentaux
- Le droit des personnes
  - › le droit à l'information
  - › le droit d'accès au dossier, le droit de rectification, de limitation et d'opposition
  - › le droit à l'oubli, la conservation et la portabilité des données
- Les obligations du responsable de traitement et les sanctions encourues
  - › le secret professionnel
  - › l'articulation entre secret professionnel et protection des données
  - › les professionnels soumis au secret professionnel
  - › l'obligation de discrétion
  - › le droit au silence
  - › le droit de divulguer
  - › le secret partagé

R3

MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES

Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 18 et vendredi 19 nov. 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Intervenants sociaux, chargés d'accueil, gestionnaires locatifs. Professionnels en lien direct avec les locataires.

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Thierry Berot-Inard : socio-anthropologue

Approche pédagogique

Quizz d'auto-positionnement préalable
Apports théoriques
Travail sur des cas pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Cas pratiques

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différentes manières d'envisager l'habitation et le vivre-ensemble selon les cultures
- Mieux communiquer avec les locataires
- Acquérir des compétences afin de dépasser les conflits et permettre la négociation

Programme

- La notion de culture :
  - culture intellectuelle
  - culture sociale
  - culture matérielle
- Culture d'origine/culture d'accueil : la question de l'intégration et des mécanismes d'adaptation :
  - Les modes de vie et les points d'achoppement récurrents de la relation bailleur-locataire
    - visites à domicile et altérités
    - occupation et entretien du logement, usage des espaces communs
    - intérieurs, extérieurs, espaces intimes, espaces publics
    - organisation familiale et habitat
    - gestion budgétaire
    - approche éducative
  - Les notions de choc culturel et de code culturel
- La communication interculturelle :
  - Mise en pratique de la négociation interculturelle
    - rechercher les conditions de la coopération et les accords possibles
    - développer des techniques de communication appropriées
    - repérer des ressources extérieures et construire des solutions
    - prendre du recul par rapport à ses propres repères et ses cadres de références
    - savoir faire face à des situations de communication perçues comme délicates
  - Les stratégies identitaires ; les différents processus d'acculturation

P1

PRODUIRE ET MOBILISER DES LOGEMENTS D'INSERTION

Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion, module 1 :

Environnement et fondamentaux de la MOI

2 séquences de formation (7 h)

90 € (adhérents MOI)

À distance, de type synchrone

Mercredi 13 et 14 janvier 2021
de 9 h 30 à 12 h 30

Public concerné

Chargés d'opérations, directeurs, administrateurs
Responsables impliqués dans le suivi ou le financement des opérations
Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés MOI

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Jean-Marie Paris, Consultant expert en logement social (CQFD)

Approche pédagogique

Apport théorique
Illustrations
Apport de documentation.

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le contexte et l'environnement de la maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Connaître les différents types de logement sociaux et les formes de montages d'opérations
- Comprendre les enjeux et les écueils éventuels de la production de logements en MOI

Programme

- Définition et spécificités de la MOI
  - › qu'est-ce qu'un maître d'ouvrage?
  - › les bases réglementaires de la MOI
  - › l'agrément des acteurs de la MOI, la distinction avec les bailleurs HLM
- Les différentes formes de MOI
  - › l'inspiration dans les politiques locales de l'habitat
  - › notions générales : zonage, plafonds de loyers, plafonds de ressources, réservataires
  - › les principaux produits et leurs publics
  - › les principales formes de montage d'opérations
  - › les différents types de financement
- Les obligations réglementaires et les contrôles
- Les risques financiers d'une opération de MOI
  - › l'appréciation de l'équilibre financier
  - › les fonds propres
  - › l'amortissement des opérations
- Les différentes formes de propriété
- Les métiers complémentaires à la production de logements

P1b

Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion, module 2 :

Montage et financement d'opérations en Maîtrise d'ouvrage d'insertion

2 jours de formation (14 h)

90 € (adhérents MOI)

Paris

Mercredi 31 mars et jeudi 1er avril 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Chargés d'opérations MOI
Formation réservée aux adhérents de la Fapil agréés MOI

Pré-requis

Avoir participé à la formation « Environnement et fondamentaux de la MOI » ou disposer d'une expérience suffisante en montage d'opérations

Intervenant(s)

Jean-Marie Paris, Consultant expert en logement social (CQFD)

Approche pédagogique

Apport théorique
Présentation d'opérations d'adhérents de la Fapil
Apport de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Mise en situation à partir d'exemples

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaître les étapes et les acteurs d'une opération de maîtrise d'ouvrage
- Évaluer la faisabilité économique d'une opération et le coût du logement

Programme

- Principes généraux du montage d'opération
  - L'agrément des opérations
  - Les grandes étapes d'une opération :
    - la prospection, l'étude de faisabilité et l'acquisition d'un bien immobilier
    - la faisabilité l'évaluation d'une opportunité foncière ou immobilière, la maquette financière
    - le montage: les composantes du prix de revient, les acteurs du projet, les obligations réglementaires
    - le chantier: le rôle du chargé d'opération, OPR et réception
    - le suivi après livraison
- Le montage financier d'une opération de MOI
  - Les différentes composantes du plan de financement : les subventions et les prêts
  - La fiscalité des opérations
  - Le loyer d'une opération : calcul, plafonnement et loyers accessoires
  - La simulation financière d'une opération.
- Illustration par la présentation d'opérations du réseau Fapil

P2

PRODUIRE ET MOBILISER DES LOGEMENTS D'INSERTION

La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion

2 jours de formation (14 h)

90 € (adhérents MOI)

Paris

Jeudi 11 et vendredi 12 mars 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Chargés d'opération et responsables MOI
Formation réservée aux adhérents agréés MOI de la Fapil

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Amande Berato, association GEFOSAT: thermicienne,

Anne Merlin le Bail, AMLB Conseil Habitat Santé : architecte

Approche pédagogique

Approche théorique et pratique, retours d'expérience, témoignages, échanges sur des cas rencontrés
Présentation et mise à disposition d'outils
Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Exercices de mise en situation
Quizz

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de la question énergétique et identifier les catégories d'acteurs en présence
- Prioriser les travaux de rénovation thermique d'un projet, et faire le lien avec la maîtrise d'œuvre et les artisans
- Savoir identifier tous les facteurs qui influent sur la facture énergétique d'un ménage et définir le coût d'usage
- Identifier les spécificités relatives à la production d'une offre de logement diffus en copropriétés

Programme

- Les enjeux de l'énergie
- La rénovation énergétique
  - › identification et réduction des besoins énergétiques
  - › travail sur l'enveloppe du bâtiment
  - › matériaux et systèmes
  - › aspects réglementaires
  - › présentation des aides financières existantes
- Les coûts d'usage d'un logement
  - › décomposition du budget des ménages
  - › identification des différentes consommations d'énergies et d'eau
  - › premières notions pour maîtriser la demande en eau et en énergie
- La préparation à la rénovation
  - › réalisation de son propre diagnostic
  - › étude des besoins et des usages des occupants et des salariés en lien avec le public
  - › connaissance des acteurs de la rénovation, leur rôle, leurs responsabilités
  - › prévention des risques habitat santé
- La préparation et la gestion d'un chantier
- Présentation d'une opération de rénovation

P3

PRODUIRE ET MOBILISER DES LOGEMENTS D'INSERTION

La fiscalité du propriétaire solidaire

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Lundi 22 et
mardi 23 mars 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Chargés de développement, directeurs, gestionnaires, comptables.
Toute personne désirant transmettre les règles fiscales applicables aux propriétaires faisant appel à l'intermédiation locative

Pré-requis

Connaître les bases du conventionnement Anah

Intervenant(s)

Annick Bergeon : formatrice fiscaliste, cabinet CUSTOM

Approche pédagogique

Approches théoriques et réglementaires
Cas pratiques
Échanges de pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Exercices

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Attention, en cas de contexte sanitaire dégradé, cette formation passera à distance en 3 séquences : 23 mars matin et après-midi, 24 mars matin (soit 8h)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de la déclaration des revenus fonciers
- Appréhender et mieux comprendre les mécanismes et avantages fiscaux applicables au patrimoine solidaire

Programme

- Les grands principes fiscaux
- La place des revenus fonciers dans le revenu net global imposable
- Le régime du micro-foncier
- Les obligations déclaratives
- La détermination d'un revenu foncier
  - › les recettes
  - › les dépenses
  - › le traitement fiscal des travaux
  - › le traitement fiscal des subventions accordées
  - › les charges financières
  - › le déficit foncier
- Le régime « Cosse – Louer abordable »
  - › les conditions
  - › les avantages
  - › le devenir du régime
- Exercices de détermination de revenus fonciers
- Point sur la fiscalité de la SCI de gestion
- Point sur la fiscalité de la location meublée

P4

PRODUIRE ET MOBILISER DES LOGEMENTS D'INSERTION

La fiscalité des opérations MOI et la livraison à soi-même

1 jour de formation (7 h)

90 € (adhérents MOI)

Paris

Mardi 1er juin 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Chargés d'opération, comptables, directeurs administratifs et financiers
Formation réservée aux adhérents agréés MOI de la Fapil

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Maître Guillaume Marot : avocat-fiscaliste

Approche pédagogique

Approches théorique et réglementaire
Échanges de pratiques
Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Évaluation en fin de formation

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Attention, en cas de contexte sanitaire dégradé, cette formation passera à distance en 2 séquences : mardi 1er juin matin et mercredi 2 juin matin

Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes taxes à prendre en compte dans les opérations de maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Connaître les différents taux de TVA en fonction de la nature de l'opération
- Maîtriser les modalités de livraison à soi-même pour récupérer la TVA

Programme

- La fiscalité des opérations immobilières
  - › la taxe foncière sur les propriétés bâties
  - › le régime de TVA applicable selon les types d'opérations
  - › les différents taux de TVA liés à l'acquisition
  - › les différents taux de TVA liés à l'opération
  - › les abattements ou exonérations applicables
- Les différences applicables selon les sources de financement
  - › les opérations neuves ou dans l'ancien financées par l'Anah
  - › les opérations neuves ou dans l'ancien financées en PLAI
- Les possibilités de livraison à soi-même
  - › le principe de la livraison à soi-même
  - › la livraison à soi-même sur les opérations neuves
  - › la livraison à soi-même sur des travaux
  - › la livraison à soi-même obligatoire : les conditions
- Échange de pratiques

P5

PRODUIRE ET MOBILISER DES LOGEMENTS D'INSERTION

La passation de marchés pour les organismes MOI

1,5 jours de formation (10 h)

90 € (adhérents MOI)

Paris

Jeudi 4 novembre 2021
de 9 h 30 à 17 h 30
Vendredi 5 novembre 2021
de 9 h 30 à 12 h 30

Public concerné

Chargés d'opération, comptables, directeurs administratifs et financiers
Formation réservée aux adhérents agréés MOI de la Fapil

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Maître Laurent Frolich : avocat au Barreau de Paris, CUSTOM

Approche pédagogique

Alternance d'exposés et d'application pratiques
Apports de documentation

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Applications pratiques

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations des structures de maîtrise d'ouvrage d'insertion en matière de passation de marché
- Connaître les seuils de passation et les procédures adaptées
- Sécuriser les procédures de passation et mettre en œuvre les règles d'exécution des marchés publics applicables depuis le 1er avril 2019

Programme

- Les organismes MOI et le code de la commande publique
  - › les règles de soumission au code de la commande publique pour les personnes privées
  - › examen au cas par cas
- Les procédures de publicité, de mise en concurrence et des nouveaux marchés
  - › la procédure concurrentielle avec négociation
  - › le mapa et la négociation
- Les règles de participation aux marchés publics
  - › les motifs d'exclusion des marchés publics et la procédure contradictoire d'exclusion
  - › l'allègement du dossier de candidature
  - › les règles d'examen des capacités des candidats
- Les règles de sélection des offres et les obligations en matière d'information des candidats évincés
- Mettre en œuvre les règles d'exécution des marches publics
  - › l'encadrement de la sous-traitance
  - › les modifications en cours de marché (avenants et clauses de réexamen)
  - › les pénalités de retard
  - › la résiliation et les marché de substitution
- La gestion du contentieux de la passation
- Les modes alternatifs de règlement des litiges

La Fapil fédère **126** associations, fondations et sociétés coopératives. Elles gèrent plus de **38 000** logements et produisent une offre diversifiée aux loyers accessibles. Elles accompagnent plusieurs milliers de ménages dans leur parcours d'insertion. Convaincus qu'il s'agit là d'une condition essentielle de la dignité humaine, la Fapil et ses membres œuvrent pour l'application effective du Droit au logement.

Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- accueillir, orienter et informer les personnes ;
- les accompagner ;
- produire des logements de qualité et abordables ;
- et assurer une gestion locative adaptée.

Notre fédération apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement.

fapil

Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement

6, avenue du Professeur André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.fr
www.fapil.fr

@Fapil

Avec le soutien : du Ministère chargé du logement ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.

Conception, infographie et réalisation : pascalridel.com – Photographie : © James Keogh – Photographie couverture : Staupstockphotos